

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 60 (1968)
Heft: 10

Artikel: Comment se chauffer à bon compte
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sur l'hygiène du travail et les maladies professionnelles sont insuffisants.

On a décidé récemment l'établissement d'une chaire extraordinaire de médecine du travail, mesure qui aujourd'hui est déjà insuffisante. Un Institut de médecine du travail ne saurait plus être isolé, mais doit être en contact étroit et constant avec les autorités de contrôle du travail, l'assurance sociale, les médecins d'entreprise, les organisations d'employeurs et d'employés.

Jadis, la devise de l'Autriche était *AEIOU (Austria erit in orbe ultima)*: L'Autriche sera la dernière dans le monde. Ce n'était certainement pas ainsi que l'on entendait cette devise.

Comment se chauffer à bon compte

La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) a publié, il y a quelque temps, un rapport sur un test des huiles de chauffage « extra-légères » offertes sur le marché. Cette qualité de mazout ne révèle que des différences relativement faibles du pouvoir calorifique; d'autres facteurs, par exemple le réglage de l'installation de chauffage, jouent un rôle plus important. C'est pourquoi la FPC a demandé à un spécialiste des chauffages comment on chauffe le plus rationnellement. Voici sa réponse:

Répondre à la question posée n'est pas aussi simple qu'il paraît, car plusieurs facteurs doivent être pris en considération. Les explications sont valables pour les chauffages centraux. Abordons pour commencer la question du combustible le meilleur marché. Chaque kilogramme de combustible dégage en brûlant une quantité de chaleur conforme à sa nature et à sa composition; cette chaleur se transmet à l'eau de la chaudière. Dans les installations modernes, la chaleur dégagée est utilisée dans une mesure de 80 à 90 %; le reste s'échappe par la cheminée avec les gaz de combustion. On peut donc calculer combien de kilogrammes d'un combustible donné sont nécessaires pour produire une certaine quantité de chaleur, par exemple 1 million de grandes calories (kcal). Si l'on multiplie cette quantité de combustible par son prix, on obtient le coût de la chaleur produite.

	Pouvoir calorifique effectif	Quantité de combustible nécessaire pour dégager 1 million de kcal	Prix du combustible par 100 kg	Prix de revient de la chaleur dégagée par la combustion
		kcal / kg environ		fr. / 1 million kcal ¹ environ
Anthracite . . .	6250	160	28.30	45.30
Coke	5600	179	19.80	35.45
Bois	2100	385	21.60	83.20
Huile de chauffage				
« extra-légère »	8700	115	12.60	14.50
Gaze de ville . .	3400 m ³	295 m ³	—.17 par m ³ ²	51.—

1 kg de coke produit donc pratiquement 5600 kcal. Pour 1 million de kcalories, 179 kg sont nécessaires, c'est-à-dire qu'au prix de 19 fr. 80 par quintal une quantité de chaleur de 1 million de kcalories revient à 35 fr. 45. Rien qu'en comparant les prix du combustible, il est aisément de se rendre compte que le mode de chauffage au mazout « extra-léger » est de loin le plus avantageux. Au coût du combustible viennent toutefois s'ajouter, pour les combustibles solides par exemple, les frais relatifs à la manutention, à l'enlèvement des cendres et des scories (dans le cas du mazout, les taxes d'énergie électrique pour le service du brûleur, sa révision annuelle et avant tout l'amortissement de l'installation, ainsi que les charges de capital).

En ce qui concerne les maisons familiales, les frais ne sont guère pris en considération parce que le confort l'emporte sur la rentabilité. Pour les maisons locatives, le prix relativement bas du combustible est si déterminant que l'installation d'un chauffage à huile se trouve bientôt remboursée.

On sait d'autre part qu'il n'est souvent pas facile de trouver du personnel de chauffage. Le lecteur sera particulièrement intéressé d'apprendre de quelle manière il pourra réaliser le chauffage le plus économique à l'aide de son installation. Les indications suivantes se réfèrent spécialement au chauffage à mazout, le plus courant actuellement. Les maisons familiales et les bâtiments locatifs sont très variés et, d'autre part, le genre de construction de l'immeuble et le système de chauffage (par le plafond ou par radiateurs) prennent une importance décisive — surtout dans l'entre-saison, soit à des températures extérieures de 0° C ou plus. Comme l'entre-saison s'étend ordinairement sur les trois quarts de la période de chauffage, il est évident qu'un système de chauffage rationnellement appliqué aura des incidences très sensibles sur les frais. Les conseils donnés ci-après

¹ Les prix varient selon la saison, la localité, le fournisseur et l'importance de l'approvisionnement. Les données ci-dessus doivent, par conséquent, être chaque fois contrôlées sur la base des prix en vigueur.

² Y compris la taxe de base.

ne sont pas forcément valables dans tous les cas, mais peuvent constituer d'utiles suggestions en vue d'un chauffage aussi rationnel que possible.

En toutes occasions, il importe d'observer qu'à partir de températures extérieures de 0° C les radiateurs qui ne sont pas utilisés dans tous les locaux doivent être déclenchés. Cela s'applique aux garages également. Si l'on dort plus agréablement dans une chambre refroidie, il est préférable de déclencher les radiateurs plutôt que de garder les fenêtres ouvertes avec des radiateurs chauds. Si, même à des températures inférieures à 0° C on désire dormir avec des fenêtres ouvertes, le radiateur doit demeurer chaud par les raccordements de la conduite, mais sera recouvert d'une couverture de laine pour le protéger contre le gel. A des températures de 0° C ou plus, le chauffage nocturne peut être totalement arrêté, la température de l'eau chaude pouvant aussi, par exemple, être abaissée à 35° C seulement. Cette mesure est spécialement efficace pour des constructions modernes pourvues de grandes fenêtres, alors que, dans les anciens immeubles à murs épais, la remise en chauffe le matin exige davantage de combustible.

A des températures en dessous de 0° C, l'eau chaude doit être maintenue la nuit à une température d'environ 20 à 25° C plus basse que pendant le jour.

Au cours de la journée, la température de l'eau chaude doit être ajustée à la température extérieure. Les prescriptions de service normalement apposées dans les chaufferies font état des températures à observer. Contrôlez si les températures intérieures ne sont pas plus élevées que les normes recommandée et ramenez-les, au gré de votre expérience, à un niveau inférieur. Si des renseignements de ce genre font défaut, les données suivantes pourront vous servir de repères:

Température extérieure	Réglage au thermostat de la chaudière ou de l'avant-débit
— 20° C	= 90° C environ
— 15° C	= 82° C environ
— 10° C	= 75° C environ
— 5° C	= 67° C environ
0° C	= 60° C environ
+ 5° C	= 50° C environ

Si votre chauffage comprend un thermostat de chambre, réglez-le la nuit, non pas à 20° C, mais à 12-14° C, et cela près de deux heures avant d'aller au lit, de façon que la chaleur se maintienne encore durant ce laps de temps. Lors de l'échauffement des chambres par le soleil, fermez complètement les radiateurs dans ces pièces. Pour les chauffages modernes à pompes, la demi-fermeture des soupapes de radiateur ne sert absolument à rien. Le réglage n'agit efficace-

ment qu'avec des soupapes très peu ouvertes. Le radiateur doit être alors presque froid dans sa partie inférieure. Vous conviendrez ainsi avec nous qu'un chauffage économique exige quelque attention. Mais tous ces réglages peuvent être effectués aujourd'hui à l'aide de dispositifs automatiques dont le prix n'est pas exorbitant, mais qui garantissent un chauffage économique et augmentent sensiblement les agréments du chauffage central.

Parmi ces dispositifs, il faut citer en premier lieu le réglage automatique d'après la température extérieure. Il est généralement utilisé dans les maisons locatives. Grâce à lui, la température de l'eau chaude est automatiquement réglée en fonction de la température extérieure, puis ramenée pendant la nuit à un plus faible niveau.

Il existe également des thermostats intérieurs qui règlent automatiquement la température au moment voulu, plus bas le soir et plus haut le matin. La manière la plus moderne et la plus parfaite de chauffer économiquement est indubitablement celle qui consiste à équiper les radiateurs de soupapes automatiques permettant de régler à volonté la température de chaque local, et cela indépendamment de l'ensoleillement, de l'exposition aux vents et de la température de l'eau de chauffage.

Enfin, disons pour terminer qu'en Suisse l'huile de chauffage « extra-légère » est normalisée et que son pouvoir calorique est pratiquement toujours le même, quel que soit le fournisseur de ce combustible.

FPC

Le nouveau profil des rentes AVS

Ainsi les Chambres fédérales ont mis définitivement au point la septième révision de l'AVS, au cours de la session d'automne.

A moins qu'un référendum bien improbable, souhaitons-le, soit lancé, la nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1969.

Un million de pensionnés de l'assurance vieillesse et survivants entreront ainsi en possession de rentes sensiblement augmentées.

Ce beau cadeau de fin d'année sera apprécié très certainement par tous les bénéficiaires.

Voici un tableau suggestif qui permet de comparer les anciennes prestations aux nouvelles, mais aussi de distinguer entre les personnes déjà au bénéfice de l'AVS et les nouveaux pensionnés. Notons que les rentes d'invalidité bénéficieront des mêmes augmentations proportionnelles.